BIO DIVER CITÉ

Fiche-projet n° 78 (2021)

COMMUNE DE : Huy

Titre de la fiche: Mise en place d'aménagements végétalisés sur berges artificialisées du Hoyoux

Descriptif :
Mise en place d'aménagements végétalisés, sous la forme de «risbermes végétalisés » et de « paniers végétalisés » afin de recréer de l'habitat pour la faune aquatique le long des berges artificialisées du Hoyoux dans le centre-ville de Huy.

Localisation du projet: berges du Hoyoux au niveau du rond-point entre l'Avenue du Hoyoux et l'Avenue des Ardennes

Objectif(s) :
Le Hoyoux fait partie des cours d'eau considérés comme prioritaires pour la levée des obstacles à la libre circulation des poissons. De plus, les derniers recensements effectués par Didier Philippart (DNF service de la pêche) ont montré la présence, notamment, de gardons, rotengles, perches et de truites (liste non exhaustive). Le contexte est donc opportun pour mener une réflexion sur l'amélioration du potentiel d'accueil des berges artificialisées du Hoyoux dans le centre-ville de Huy.

Une visite prospection a déjà été effectuée le 17/9/2020 par le Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents, le Service environnement de la ville de Huy et la Maison wallonne de la pêche afin d'identifier les sites propices à l'installation d'aménagements. Une réunion de concertation a ensuite été effectuée sur place le 19/04/2021 avec la DCENN et le DNF afin d'évaluer la pertinence des différentes propositions, de les confronter à l'avis de chacun, de prioritiser les différents sites et d'avoir un accord informel du gestionnaire (la DCENN).

Suite à ces deux réunions, 6 sites ont pu être identifiés et classés selon un ordre de priorité. La présente fiche projet concerne l'aménagement de deux premiers sites prioritaires. D'autres subsides pourront être demandés par la suite afin d'aménager les sites suivants.

Intérêt/efficacité de l'action pour la biodiversité :
L'artificialisation et la rectification des berges dans le centre-ville de Huy ont réduit drastiquement les habitats de la rivière. Les petits organismes aquatiques et les poissons ont vu disparaître une grande partie de leurs zones de refuge. Une rivière non aménagée et riche en structures diversifiées recèle en revanche de nombreux habitats, en particulier pour les poissons à un stade précoce de leur développement. Ces zones fournissent également l'alimentation requise au développement de l'ichtyofaune. Les secteurs déficitaires en habitat peuvent être améliorés en apportant artificiellement divers abris hydrauliques (blocs, troncs d'arbres, …). Les aménagements proposés ici sont des caches à poissons de type « risbermes végétalisés » et « paniers végétalisés ».

BIO DIVER CITÉ

Fiche-projet n° 78 (2021)

Intérêt/efficacité de l'action au niveau de la sensibilisation :
Les aménagements envisagés seraient placés sur les berges du Hoyoux dans sa traversée du centre-ville de Huy et donc visible du grand public.
Un panneau didactique pourrait être apposé afin d'attirer l'attention des promeneurs.
Des animations en partenariat avec le contrat de rivière pourraient également être organisées dans le cadre des journées de l'eau notamment (public scolaire ou autre).

Partenaires et engagement (qui s'investit dans le projet et comment ?) :

- Ville : coordination du projet, marché public, demande d'autorisation domaniale
- SPW-DCENN : gestionnaire du cours d'eau

Remarque : Le Hoyoux étant un cours d'eau de 1ère catégorie, le gestionnaire en est la DCENN. Toutefois, il a été établi suivant l'article D.39 du code de l'eau et suite à une discussion avec la DCENN que les murs de berges artificialisées constituant les berges du Hoyoux en centre ville sont des ouvrages dont la gestion incombe à la Ville de Huy. Les fascines végétalisées étant fixées dans ces murs, leur gestion incombera donc bien à la Ville de Huy.

- Maison wallonne de la pêche : conseil par rapport au choix des sites et au placement des structures
- Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents : coordination et accompagnement du projet en partenariat avec le service environnement de la Ville
- DNF - service de la pêche : accompagnement du projet

Public(s) cible(s) : grand public et/ou public scolaire

Calendrier de réalisation de l'action :
1. Demande d'autorisation domaniale officielle (accord officieux déjà obtenu puisque choix des sites en concertation) : 2ème semestre 2021
2. Marché public pour les aménagements: premier semestre 2022
3. Placement des fascines : deuxième semestre 2022

Canaux de promotion de l'action (si pertinent) :
Huy Mag, site internet de la Ville et page Facebook, presse , communication via le Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents

Budget détaillé :
- Aménagement de risbermes végétalisées le long du Hoyoux sur les sites identifiés comme 5 et 6 (Rond-point entre l'Avenue du Hoyoux et l'Avenue des Ardennes et le long de l'Avenue du Hoyoux), sur une longueur de 2X10 m :
3.600 € (par entreprise)

- Un panneau de sensibilisation: 1 panneau de type Dibond de ± 80X80 cm: 150 € TOTAL : 1.950 €
Autre financement (si pertinent) : sans objet